

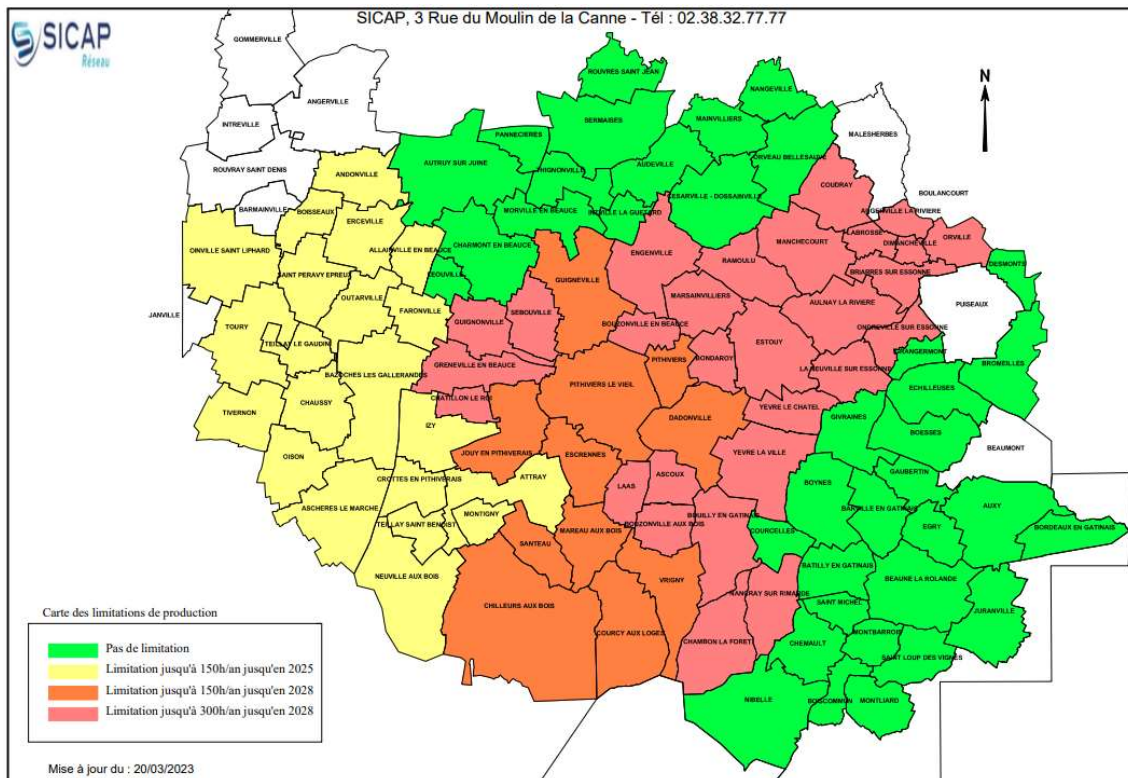
# Produire de l'Energie Electrique !

Ci-dessous la carte des communes desservies par la SICAP :

Cette carte indique l'état actuel des limitations présentes sur le réseau de distribution électrique de la SICAP pour accueillir des nouvelles installations de **production >36kVA**.

Les installations de production <36kVA ne sont pas concernées par ces limitations.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle. La situation ne cesse d'évoluer en fonction de l'avancement des travaux de renforcement du réseau et de l'évolution des demandes de raccordement des producteurs.



La couleur « **Verte** » indique que les infrastructures sont en capacité d'accueillir à ce jour de nouvelles installations de production sans limitation durant toute l'année.

Les couleurs « **Jaune et Orange** » indiquent que les installations de production peuvent être raccordées au réseau de distribution mais qu'elles n'auront pas la possibilité d'injecter sur le réseau lors d'une situation de saturation\* pour une durée estimée ne pouvant pas excéder plus de 150h/an. (Jusqu'en 2025 pour les zones en jaune et jusqu'en 2028 pour les zones en orange)

La couleur « **Rouge** » indique que les installations de production peuvent être raccordées au réseau de distribution mais qu'elles n'auront pas la possibilité d'injecter sur le réseau lors d'une situation de saturation\* et lors d'une avarie, d'une maintenance ou encore lors de travaux de renouvellement d'ouvrage pour une durée ne pouvant pas excéder à date plus de 300h/an.

\*Situation de saturation (la somme de l'ensemble des productions des énergies renouvelables de la zone est supérieure aux limites techniques des matériels)